

Parquet chêne semi-massif verni, point de Hongrie. Dimensions : largeur 120 mm, longueur de pointe à pointe 790 mm, longueur de pointe à talon 660 mm. Parquet avec micro-chanfrein sur les quatre côtés, rainure languette à coller en plein. Compatible sol chauffant basse température

Épaisseur	11 mm
Choix	Rustique A
Aspect de surface	Parquet poncé
Type de pose	Pose collée
Épaisseur	Épaisseur totale 11 mm (ponçable 4 mm)
Essence Parquet	Chêne
Largeur	120 mm
Répartition longueurs	790 mm pointe à pointe - 50% lames Gauche & 50% lames Droite
Origine	Europe
Usinage	Rainures languettes sur les 4 côtés
Motif	Point de Hongrie (PH)
Chanfreins	Avec 4 chanfreins (G04)
Finition	Parquet verni en usine
Fabrication	Européenne
Compatible sol chauffent	Oui
Sol chauffent	Compatible sol chauffant basse température
Type de pose sol chauffant ?	Pose collée
Poids	9 kg/m ²
Compatible pièce humide (salle d'eau - salle de bain)	Non
Support	Lathé Epicéa
Couleur	Finition verni Naturel



La fabrication de nos parquets a été réalisée grâce à l'utilisation de moyens techniques et humains.

De nombreux contrôles de qualité sont réalisés tout au long du processus de fabrication. Avant de commencer la pose, il convient toutefois de vérifier la conformité de la marchandise : la quantité, le choix, l'épaisseur et finition pour les produits finis en usine.

LA POSE DU PARQUET SIGNIFIE QUE LE POSEUR A CONTRÔLE ET ACCÉPTE LA MARCHANDISE. NOUS VOUS RAPPELONS QUE TOUT PRODUIT POSÉ, EST DÉJÀ ACCEPTÉ ET NE POURRAIT DONNER LIEU À AUCUNE RÉCLAMATION ULTÉRIEURE

NB : La pose d'un parquet est régit par une norme appelée DTU (Document Technique Unifié) édictant les règles à suivre. Vous trouverez ces documents en les téléchargeant depuis le site de l'AFNOR.

Pose collée en plein et en cordons DTU N° 51.2 Pose clouée DTU N° 51.1

Pose flottante DTU N° 51.11

Avant la pose d'un parquet

- La pose d'un parquet doit être le dernier travail à exécuter sur un chantier. Les travaux de gros oeuvre, de revêtements durs et de finitions sont accomplis et secs.
- Le local est clos (les vitrages sont posés), la pièce parfaitement sèche. Dans le cas de pose sur un sol chauffant, un préchauffage est nécessaire (CF DTU)
- La température des locaux est au minimum de 15°C avec une hygrométrie constante comprise entre 45 et 60 %

Vérifiez attentivement le support sur lequel le parquet sera posé, le support doit être

- PLAN :** planéité de 5 mm sous une règle de 2 mètres
- PROPRE :** la surface doit être nettoyée afin d'éliminer tous les résidus
- SEC :** (humidité du support est la principale cause de sinistre lors de la pose).

Taux d'humidité de la chape mortier : < 2 % Taux d'humidité de la chape anhydrite : < 0,5 % Taux d'humidité d'un support en bois : < 12 %

Le temps de séchage pour une chape s'évalue à raison d'environ 10 jours par centimètre d'épaisseur en période sèche (estimation qui doit être doublée en période humide)

Pose collée sur sol chauffant basse température

- Mettre en température l'installation de chauffage jusqu'à la température d'utilisation (28° maximum en surface)
- Maintenir cette température pendant au minimum 3 semaines
- Couper le chauffage 48 h avant la pose et le remettre en marche au maximum 3 jours après la fin de pose en augmentant progressivement la température de 5° par jour.

Stockage et ouverture des paquets de parquets

Le parquet est stocké dans les locaux avec une hygrométrie de l'air comprise entre 45 et 60 % et une température comprise entre 11 et 25°.

Les paquets sont stockés à plat dans le local à parquet, isolés du sol, dans leur emballage d'origine, au minimum 48 heures avant de débiter la pose.

ATTENTION : Les paquets ne sont ouverts qu'au moment de la pose.

- Sens de pose et joints de dilatation**

Disposer les lames parallèlement à la longueur de la pièce et de préférence dans le sens de la longueur dominante

Laisser le long des murs un joint de dilatation indispensable d'au moins 8 mm (les dimensions de ce joint de dilatation dépendent du type de parquet, du type de pose et des dimensions de la pièce que vous posez au DTU en vigueur)

Ce joint de dilatation est laissé le long des murs et devant tout obstacle (poutres, tuyaux...). Il sera masqué par une plinthe ou contre-plinthe.

Chaque pièce est indépendante des pièces attenantes. Un joint de dilatation au niveau du seuil de porte est indispensable.

- Collage des parquets, précautions**

Utiliser les colles préconisées par nos commerciaux, (un parquet massif ne se pose jamais en pose flottante). En cas de bavures de colle, de tâches, nettoyer celles-ci rapidement avec un chiffon sec.

Attendre trois heures au minimum avant de marcher sur le parquet après collage; au minimum 3 - 4 jours avant d'effectuer un ponçage

- Finitions**

- Parquet livré brut : selon le type de finition, un ponçage peut s'avérer nécessaire pour préparer la surface avant l'application en une ou plusieurs couches d'un produit de finition (verni, huile, cire...)

- Parquet livré avec une finition (huile ou verni) : pas de finition complémentaire à apporter; le nettoyage s'effectuera avec des produits adaptés

Protection des parquets en cas de travaux (après la pose)

En cas de travaux ultérieurs à la pose, il est indispensable de protéger vos parquets avec des matériaux "respirants" (films de protection disponibles dans nos magasins); les plastiques ou film étanche sont à proscrire.

- Attendre impérativement sept jours après la pose avant de laver votre parquet.
- Nettoyage courant : balai, aspirateur, serpillière très essorée avec un savon adapté.
- Né jamais laver votre parquet à grande eau.
- Utilisez uniquement les savons ou produits de rénovation préconisés par nos commerciaux lors de votre achat, n'utilisez pas de détergents agressifs ou inadaptes, (abrasifs; produits siliconés ou ammoniacés...)
- Ponçage à apposer des pastilles de protection sous une chaise et meuble

Le bois est une matière vivante présentant des singularités (nœuds, aubier, exsudaire...)

Un échantillon, une photo ne peuvent être représentatifs de toutes ces particularités et ne sont donc pas contractuels.

RAPPEL : Il est impératif de respecter les recommandations de mise en oeuvre en vigueur (DTU). Le non respect de ces règles de pose et d'entretien implique une dérive professionnelle qui dégage toute responsabilité du fabricant.